

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE DE RAMATUELLE
BUDGETS ANNEXES :
BUDGET PRIMITIF 2020 – ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2020 – CAVEAUX
BUDGET PRIMITIF 2020 – ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE
BUDGET PRIMITIF 2020 – PARKINGS

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. Priorités du budget
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement
- V. Budgets annexes : assainissement, caveaux, énergie photovoltaïque, parkings

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : <https://ramatuelle.fr/> après visa de la Préfecture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Pour 2020 et de façon tout à fait exceptionnelle la date limite est reportée au 31 juillet 2020. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le détail a été proposé en commission des finances du 16/07/2020 et voté le 28/07/2020 par le conseil municipal.

II. Priorités du budget

Il a été bâti sur les objectifs suivants :

- Inscription prudente des recettes en lien avec la crise du COVID 19
- Poursuite de la non augmentation de la fiscalité
- Maintien de l'encours de la dette
- Engager les projets conformément aux promesses électorales prises en 2020

III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 13 688 000 €, pour mémoire elle était de 17 513 000 € en 2019 (y compris les décisions modificatives présent en cours d'exercice).

III.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 (soit + 4.72% sans le virement à la section d'investissement et sans les opérations d'ordre), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP+DM 2019	BP 2020	Variation en €
011 - Charges à caractères général	3 101 728,00 €	3 604 190,00 €	502 462,00 €
012 Charges de personnels, frais assimilés	5 108 000,00 €	5 110 000,00 €	2 000,00 €
014 - Atténuations de produits	1 263 733,00 €	1 263 733,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 432 060,00 €	1 462 417,00 €	30 357,00 €
Total des dépenses de gestion courante	10 905 521,00 €	11 440 340,00 €	534 819,00 €
66 - charges financières	177 210,00 €	161 485,00 €	- 15 725,00 €
67 - charges exceptionnelles	18 280,00 €	27 000,00 €	8 720,00 €
022 - Dépenses imprévues	70 000,00 €	70 000,00 €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 171 011,00 €	11 698 825,00 €	527 814,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 748 489,00 €	1 963 675,00 €	- 3 784 814,00 €
042 - opérat° ordre transfert entre sections	593 718,35 €	25 500,00 €	- 568 218,35 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 342 207,35 €	1 989 175,00 €	- 4 353 032,35 €
TOTAL	17 513 218,35 €	13 688 000,00 €	- 3 825 218,35 €

Les charges de gestion courante en augmentation de 502 462 € due :

- aux dépenses réalisées pour faire face au COVID 19
- aux travaux d'entretien des véhicules, de la voirie, des bâtiments et terrains communaux
- aux études, aux frais d'actes et de contentieux
- aux frais de télécommunications, suite à un changement d'opérateur.
- à l'augmentation de la redevance appelée par l'Etat pour l'occupation du Domaine Public Maritime, dont l'aide sur la part fixe passe de 50% à 25%.

Les charges de personnels : Reste à l'identique par rapport à 2019. Les augmentations de grades et d'échelons du personnel titulaire sont compensées par un recrutement tardif des saisonniers, ainsi qu'à une rémunération sans les heures supplémentaires liées à la baisse d'activité (COVID 19).

Les charges financières : La baisse est due à la renégociation de 23 emprunts.

Le virement à la section d'investissement en baisse de 3 784 814 € : s'explique principalement par une baisse significative des recettes liées à la baisse des redevances que la commune a décidée pour soutenir les professionnels du tourisme particulièrement touchés par la crise du COVID 19.

III.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes réelles de fonctionnement pour 2020 (soit -19.69% sans le résultat reporté de 2019), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP + DM 2019	BP 2020	Variation en €
70 - Produits services, domaine et ventes	5 959 500,00 €	3 442 400,00 €	- 2 517 100,00 €
73 - Impôts et taxes	7 529 930,00 €	7 372 950,00 €	- 156 980,00 €
74 - Dotations et participations	588 990,00 €	517 550,00 €	- 71 440,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	438 700,00 €	445 700,00 €	7 000,00 €
Total des recettes de gestion courante	14 517 120,00 €	11 778 600,00 €	- 2 738 520,00 €
77 - Produits exceptionnels	394 328,58 €	196 759,60 €	- 197 568,98 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 911 448,58 €	11 975 359,60 €	- 2 936 088,98 €
042 - Opérations d'ordre	477 491,35 €		- 477 491,35 €
002 - Résultat reporté	2 124 278,42 €	1 712 640,40 €	- 411 638,02 €
TOTAL	17 513 218,35 €	13 688 000,00 €	- 3 825 218,35 €

Produits des services, domaine et ventes : Une diminution de 2 517 100 € qui s'explique principalement par l'aide consentie par la commune aux différents acteurs économiques du tourisme pour faire face au COVID 19.

Impôts et taxes : La diminution de 156 980 € s'explique par une prévision à la baisse de la taxe de séjour (impact COVID 19). Il faut noter le maintien des taux sur la fiscalité directe locale identique depuis 2017, et une prévision de l'augmentation des bases fiscales de 3.5% sur la taxe foncière et de 2.2% sur la taxe d'habitation.

Dotations et participations : Les dotations de l'Etat sont en constantes baisses depuis 2011. Nous sommes passés de 1 243 752 € en 2010 à 163 500 € en 2019. Pour 2020 on acte une baisse de 92 000 € de la dotation forfaitaire et une augmentation du FCTVA sur les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments public d'environ 18 000 €

Autres produits de gestion courante : Location des immeubles, hausse due à l'augmentation de l'indice de référence des loyers.

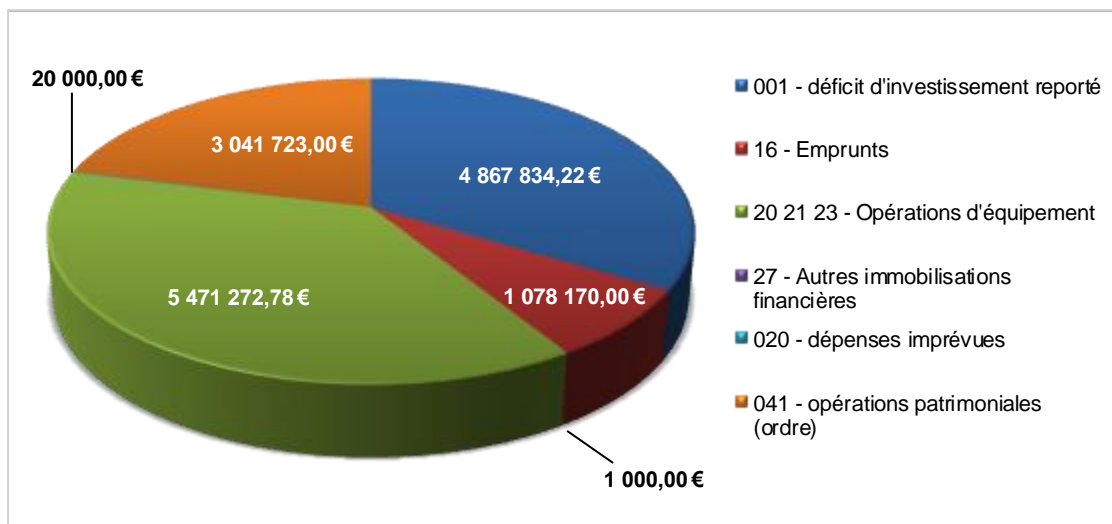
Résultat de fonctionnement reporté : excédent de la section de fonctionnement 2019 repris sur l'exercice 2020.

IV. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 14 480 000 €, pour mémoire elle était de 16 533 645 € en 2019 (y compris les décisions modificatives présent en cours d'exercice)

IV.1 Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2020

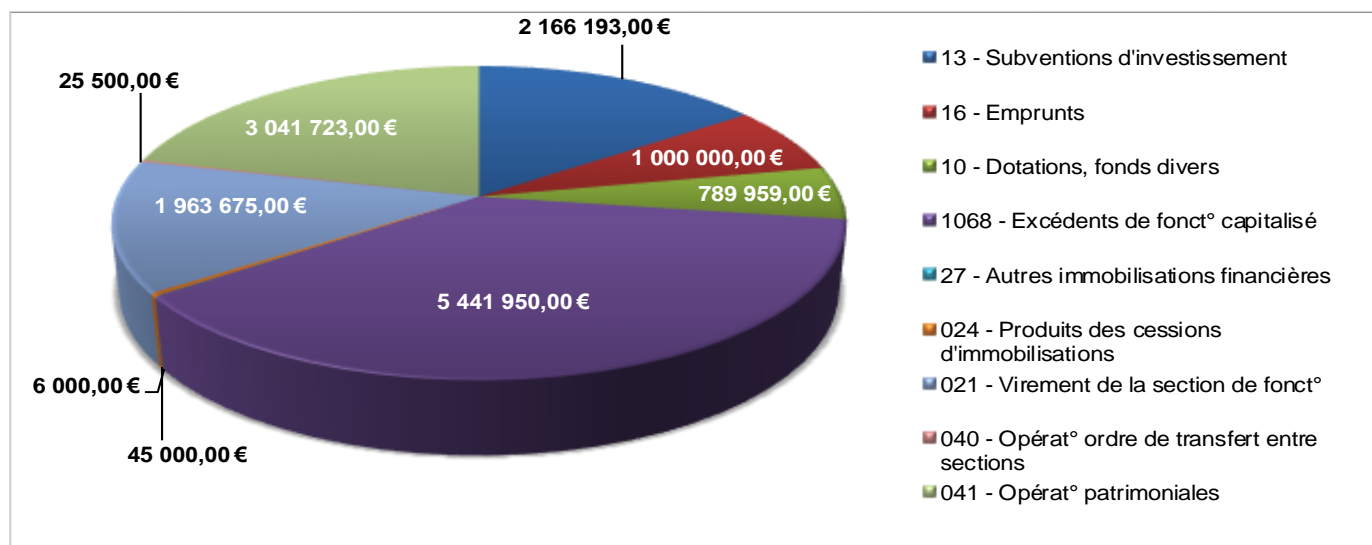


Les principaux projets de l'année 2020 sont :

- Fin des travaux de construction de la maison de santé : 621 000 €
- Poursuite du programme travaux de voirie : 350 000 € (rappel + 250k€ en fonctionnement)
- Aménagement plage de pampelonne (ganivelles, casiers, plantations, passerelles piétons, panneaux de communication, création 8 accès PMR) : 1 617 300 €
- Aménagement du parking tamaris : 860 000 €
- Poursuite du programme mise en accessibilité handicapés : CCAS, chapelle Ste-Anne, moulin de paillas, office du tourisme, mairie, bibliothèque : 55 000 €
- Réfection de la toiture et enduits intérieur de la chapelle Ste -Anne : 35 000€
- Réfection du 1^{er} étage de l'office du tourisme et de la culture : 27 500 €
- Création d'un abri barbecue au football club : 88 000 €
- Travaux sur le réseau d'éclairage public : 230 000 €
- Acquisition d'un logement au hameau des combes Jauffret : 416 000 €
- Acquisition de 4 véhicules, 1 chargeur, 1 scooter, 1 quad : 196 300 €
- Réfection du platelage bois extérieur du centre de loisirs 2^{ème} tranche : 40 000 € (3 tranches 2019-2021 de 40 000 € chacune)
- Matériels, mobiliers divers : 219 000 €

IV.2 Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2020



Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 789 900 €
-
- Les Subventions d'investissement : 2 166 193 €
- Maison de santé : 351 200 €,
- Aménagement plage de pampelonne : projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional : 1 785 000 €,



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



-
- Agrandissement locaux police municipale 19 900€,
- Rénovation chapelle Ste-Anne 10 000 €
-
- Cessions d'immobilisations : 45 000 € (fractions du domaine public rue V. Léon)
- Dépôts et cautionnements reçus et versés : 6 000 €
- Emprunt d'équilibre : 1 000 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 441 950 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 963 675 €
- Recettes d'amortissement : 25 500 €

V. Les budgets annexes

Ils sont distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante. Ce sont des SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, parkings,...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Ce budget retrace l'activité du service assainissement collectif de la commune

ASSAINISSEMENT		BP + DM 2019	BP 2020
Section de fonctionnement	Dépenses	949 000,00 €	900 000,00 €
	Recettes	949 000,00 €	900 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses	1 415 000,00 €	1 125 500,00 €
	Recettes	1 415 500,00 €	1 125 500,00 €

Ce budget retrace la vente des caveaux et columbariums dans le cimetière communal

CAVEAUX		BP + DM 2019	BP 2020
Section de fonctionnement	Dépenses	58 268,11 €	76 075,51 €
	Recettes	58 268,11 €	76 075,51 €
Section d'investissement	Dépenses	19 445,00 €	33 753,00 €
	Recettes	19 445,00 €	33 753,00 €

Ce budget retrace les frais de fonctionnement ainsi que la production électrique des panneaux photovoltaïque qui se trouvent sur la toiture du Centre Technique Municipal de bonne terrasse. Chaque année grâce à ces panneaux la commune injecte environ 42 000 kWh d'électricité verte dans le réseau EDF.

ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE		BP+DM 2019	BP 2020
Section de fonctionnement	Dépenses	60 100,00 €	57 300,00 €
	Recettes	60 100,00 €	57 300,00 €
Section d'investissement	Dépenses	54 570,00 €	62 000,00 €
	Recettes	54 570,00 €	62 000,00 €

Ce budget retrace l'activité du service parkings payant de la commune. Ils fonctionnent avec la saisonnalité d'avril à octobre. Ils sont situés à l'arrière de la plage de pampelonne et à l'escalet.

PARKINGS		BP + DM 2019	BP 2020
Section de fonctionnement	Dépenses	832 400,00 €	763 300,00 €
	Recettes	832 400,00 €	763 300,00 €
Section d'investissement	Dépenses	1 979 183,71 €	161 915,00 €
	Recettes	1 979 183,71 €	161 915,00 €